

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



DECISION DU MAIRE
N°2024/047/D du 04/11/2024
Commande n°13 accord cadre
travaux Eurovia

Monsieur le Maire de Basse-Ham,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU l'accord cadre portant sur la réalisation de travaux de voirie confié à l'entreprise Eurovia en date du 05 novembre 2020 et renouvelé jusqu'au 05/11/24,

Décide :

- de signer avec l'entreprise EUROIVA une commande portant sur les travaux de réfection d'une partie de l'avenue de Nieppe pour un montant de 5.137,16€ HT.

Cette décision sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire :
Bernard VEINNANT



Mise en ligne le : *04/11/2024*

TERRE
2024
DE JEUX